

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 16 janvier 2017**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur François Desrochers.

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Gilles Perreault	District numéro 1
Audrey Robert	District numéro 2
Michel Dupuis	District numéro 3
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

Était également présente :

Madame Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière

Était absent, pour motif justifié :

Pierre Sicard District numéro 4

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

9605-01-2017

Sur la proposition de M. Jean Lemieux
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil d'ajouter le point *6.1 Offre de services – Internet fibre optique* au « Varia », que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme modifié, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, des deux séances extraordinaires du 12 décembre 2016 et des deux séances extraordinaires du 22 décembre 2016
- 1.4. Avis de motion – Règlement 732-2017, sur le déneigement et l'enlèvement de la neige
- 1.5. Période de questions

2. Administration générale

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés
- 2.2. Emprunt temporaire – Règlement 725-2016

- 2.3. Emprunt temporaire – Règlement 726-2016
- 2.4. Emprunt temporaire – Règlement 727-2016
- 2.5. Éco Entreprise Québec – Programme de récupération hors foyer
- 2.6. Annulation de la résolution 9578-12-2016
- 2.7. Motion de remerciements – Claire Bourgeois et Jean-Claude Marsolais
- 2.8. Contrôleur canin 2017 et 2018 – Octroi du contrat et autorisation des signataires
- 2.9. Conception des plans et devis pour la réfection de la salle municipale ainsi que la surveillance des travaux / Architecture – Octroi du contrat
- 2.10. Conception des plans et devis pour la réfection de la salle municipale ainsi que la surveillance des travaux / Ingénierie – Octroi du contrat
- 2.11. Demande d’aide financière pour la réalisation des travaux de mise aux normes des installations d’eau potable – Programme PRIMEAU, Volet 2
- 2.12. Entente avec la Caisse Desjardins de Kildare – Installation d’un panneau d’affichage électronique
- 2.13. Projet OPTILAB du gouvernement du Québec – Demande de moratoire sur le territoire de Lanaudière

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 3.1. Demande d’autorisation à la CPTAQ – Ferme Jadies inc. (lot 5 274 229)
- 3.2. Avis de motion – Règlement 733-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier la grille des usages et des normes de la zone 3-R-15-1
- 3.3. Adoption du Premier projet de règlement 733-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier la grille des usages et des normes de la zone 3-R-15-1

4. Loisirs et Culture

- 4.1. Adoption de la programmation et de la tarification de la semaine de relâche 2017
- 4.2. Adoption de la programmation et du budget des soirées d’hiver 2017
- 4.3. Camp de jour 2017 – Offre jardin intergénérationnel
- 4.4. Kildare Deluxe 2017 – Approbation sonorisation et location de scène
- 4.5. Politique familiale et Municipalité amie des aînés – Ajout de membres au comité
- 4.6. Ajout d’une clause au contrat de location de salles – Système d’alarme et appel de services
- 4.7. Entente avec la Commission scolaire des Samares – Utilisation des locaux de l’école Notre-Dame-de-la-Paix

5. Voirie

- 5.1. Inspection et évaluation des débits des bornes d’incendie – Octroi du contrat
- 5.2. Conception des plans et devis pour l’ajout d’une conduite d’aqueduc sur le 5^e Rang ainsi que la surveillance des travaux – Octroi du contrat

6. VARIA

- 6.1. Offre de services – Internet fibre optique

1.3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, des deux séances extraordinaires du 12 décembre 2016 et des deux séances extraordinaires du 22 décembre 2016

9606-01-2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2016 et du 22 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, des deux séances extraordinaires du 12 décembre 2016 et des deux séances extraordinaires du 22 décembre 2016 soient adoptés, comme présentés.

1.4. Avis de motion – Règlement 732-2017, sur le déneigement et l'enlèvement de la neige

9607-01-2017

M. Gilles Perreault, conseiller du district n° 1, donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement 732-2017, sur le déneigement et l'enlèvement de la neige.

1.5. Période de questions

M. François Desrochers, maire, répond aux questions des citoyennes et citoyens.

2. Administration générale

2.1. Approbation des comptes à payer et payés

9608-01-2017

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet la liste des déboursés pour la période du 6 décembre 2016 au 16 janvier 2017, pour un montant total de 431 169,58 \$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité), qu'elle a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et des règlements 719-2016 et 599-2007);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 6 décembre 2016 au 16 janvier 2017, pour une somme qui totalise 431 169,58 \$.

2.2. Emprunt temporaire – Règlement 725-2016

9609-01-2017

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à des travaux de réfection sur la 38^e Avenue ainsi que tous les travaux connexes, les frais contingents, les imprévus et les taxes;

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt 725-2016 à la séance ordinaire du 3 octobre 2016, par la résolution 9498-10-2016;

ATTENDU l'approbation du règlement 725-2016 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 13 décembre 2016;

ATTENDU QU' un emprunt temporaire est requis pour le financement du règlement d'emprunt 725-2016, au montant de 2 474 016 \$, en attendant le financement permanent dudit règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu des dispositions des articles 1093 et suivants du *Code municipal* du Québec, décréter par résolution un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE la Municipalité mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière pour effectuer une demande auprès de la *Caisse Desjardins de Kildare* pour l'obtention d'un financement temporaire pour les dépenses reliées au règlement d'emprunt 725-2016;

ATTENDU QU' il y a lieu d'autoriser la signature des documents requis à cet emprunt temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De décréter un emprunt temporaire au montant de 2 474 016 \$, à la *Caisse Desjardins de Kildare*, en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt 725-2016;
- 3- D'autoriser M. François Desrochers, maire, et M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents requis en vertu de cet emprunt temporaire, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 4- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la *Caisse Desjardins de Kildare*.

2.3. Emprunt temporaire – Règlement 726-2016

9610-01-2017

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à des travaux de réfection sur le 4^e Rang ainsi que tous les travaux connexes, les frais contingents, les imprévus et les taxes;

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt 726-2016 à la séance ordinaire du 3 octobre 2016, par la résolution 9499-10-2016;

ATTENDU l'approbation du règlement 726-2016 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 13 décembre 2016;

ATTENDU QU' un emprunt temporaire est requis pour le financement du règlement d'emprunt 726-2016, au montant de 2 596 106 \$, en attendant le financement permanent dudit règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu des dispositions des articles 1093 et suivants du *Code municipal* du Québec, décréter par résolution un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE la Municipalité mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière pour effectuer une demande auprès de la *Caisse Desjardins de Kildare* pour l'obtention d'un financement temporaire pour les dépenses reliées au règlement d'emprunt 726-2016;

ATTENDU QU' il y a lieu d'autoriser la signature des documents requis à cet emprunt temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De décréter un emprunt temporaire au montant de 2 596 106 \$, à la *Caisse Desjardins de Kildare*, en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt 726-2016;
- 3- D'autoriser M. François Desrochers, maire, et M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents requis en vertu de cet emprunt temporaire, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 4- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la *Caisse Desjardins de Kildare*.

2.4. Emprunt temporaire – Règlement 727-2016

9611-01-2017

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à des travaux de réfection sur le 5^e Rang ainsi que tous les travaux connexes, les frais contingents, les imprévus et les taxes;

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt 727-2016 à la séance ordinaire du 3 octobre 2016, par la résolution 9500-10-2016;

ATTENDU l'approbation du règlement 727-2016 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 13 décembre 2016;

ATTENDU QU' un emprunt temporaire est requis pour le financement du règlement d'emprunt 727-2016, au montant de 3 367 432 \$, en attendant le financement permanent dudit règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu des dispositions des articles 1093 et suivants du *Code municipal* du Québec, décréter par résolution un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE la Municipalité mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière pour effectuer une demande auprès de la *Caisse Desjardins de Kildare* pour l'obtention d'un financement temporaire pour les dépenses reliées au règlement d'emprunt 727-2016;

ATTENDU QU' il y a lieu d'autoriser la signature des documents requis à cet emprunt temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De décréter un emprunt temporaire au montant de 3 367 432 \$, à la *Caisse Desjardins de Kildare*, en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt 727-2016;
- 3- D'autoriser M. François Desrochers, maire, et M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents requis en vertu de cet emprunt temporaire, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 4- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la *Caisse Desjardins de Kildare*.

2.5. Éco Entreprise Québec – Programme de récupération hors foyer

9612-01-2017

ATTENDU le dépôt d'une demande au Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer de *Éco Entreprises Québec* – Aires publiques municipales, pour l'achat d'équipements de récupération;

ATTENDU l'acceptation de la demande d'aide financière, en date du 5 décembre 2016, par *Éco Entreprises Québec*, pour un montant maximal de 15 809 \$;

ATTENDU la soumission de *NI Corporation*, datée du 13 octobre 2016, au coût de 24 610,06 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à l'achat des équipements, conformément à la soumission de *NI Corporation*, soit 23 Tulias (2 compartiments, setup 2) et 3 MultiPlus (3 compartiments gris), au coût de 24 610,06 \$, taxes incluses;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Parcs et jeux » (23-08202-725).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

2.6. Annulation de la résolution 9578-12-2016

9613-01-2017

ATTENDU QU' une erreur s'est glissée dans la résolution 9578-12-2016;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'annuler la résolution 9578-12-2016.

2.7. Motion de remerciements – Claire Bourgeois et Jean-Claude Marsolais

9614-01-2017

ATTENDU QUE M^{me} Claire Bourgeois et M. Jean-Claude Marsolais ont signifié leur souhait de quitter le *Comité de conservation du patrimoine de Saint-Ambroise-de-Kildare*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal souhaitent leur adresser des remerciements pour s'être ainsi impliqués dans le *Comité de conservation du patrimoine de Saint-Ambroise-de-Kildare*, et ce, pendant 16 ans, de même que pour le temps et les efforts investis dans le milieu communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adresser une motion de remerciements à M^{me} Claire Bourgeois et M. Jean-Claude Marsolais pour leur implication au sein du *Comité de conservation du patrimoine de Saint-Ambroise-de-Kildare*, pendant les 16 dernières années.

2.8. Contrôleur canin 2017 et 2018 – Octroi du contrat et autorisation des signataires

9615-01-2017

ATTENDU QUE le contrat pour les services de contrôleur canin sur le territoire de la municipalité arrive à échéance;

ATTENDU la satisfaction des services offerts par le *Carrefour Canin*;

ATTENDU la soumission de l'entreprise *Carrefour Canin*;

	Carrefour Canin Coût (taxes incluses)
Licence :	22 \$ (non taxable)
Licence de chien guide :	0 \$
Changement de chien dans la même année :	10 \$ (non taxable)
Duplicata :	5 \$ (non taxable)
Chien errant non réclamé :	57,49 \$
Préparation de dossier (poursuite pénale) :	57,49 \$
Animaux morts (sur appel de la Municipalité) :	2,88 \$/kg (min. 52,88 \$)
Patrouille spéciale (sur appel de la Municipalité) :	34,49 \$ / h
Autre : Mouffette morte ou vivante	86,23 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De renouveler le contrat avec le *Carrefour Canin*, pour les services d'un contrôleur canin sur le territoire de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, et ce, pour deux ans, soit du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2019, aux montants ci-haut mentionnés;

- 3- D'autoriser M. François Desrochers, maire, et M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat avec l'entreprise 9266-3749 Québec inc. (*Carrefour Canin*) pour les services d'un contrôleur canin sur le territoire de la municipalité;
- 4- D'imputer les dépenses au poste « Protection chien Avis » (02-29300-451).
- 5- De joindre copie conforme de la présente résolution au contrat.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

2.9. Conception des plans et devis pour la réfection de la salle municipale ainsi que la surveillance des travaux / Architecture – Octroi du contrat

M. Gilles Perreault, conseiller du district n^o 1, se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

9616-01-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour obtenir les services professionnels d'une firme d'experts-conseils en architecture pour la conception des plans et devis pour la réfection de la salle municipale ainsi que la surveillance des travaux;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 16 janvier 2017, à 10 h;

ATTENDU les résultats de l'analyse des soumissions réalisée par le comité de sélection, le 16 janvier 2017;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à la firme *RJA Architecture & Design inc.*, au coût de 22 995 \$, taxes incluses, pour la conception des plans et devis pour la réfection de la salle municipale ainsi que la surveillance des travaux;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Salle municipale » (23-08000-727).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

2.10. Conception des plans et devis pour la réfection de la salle municipale ainsi que la surveillance des travaux / Ingénierie – Octroi du contrat

9617-01-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour obtenir les services professionnels d'une firme d'experts-conseils en ingénierie pour la conception des plans et devis pour la réfection de la salle municipale ainsi que la surveillance des travaux;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 16 janvier 2017, à 10 h 30;

ATTENDU les résultats de l'analyse des soumissions réalisée par le comité de sélection, le 16 janvier 2017;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU QUE l'unique soumissionnaire conforme propose les deux options suivantes :

- Option 1, comprenant la surveillance du chantier AVEC résidence : 33 342,75 \$, taxes incluses;
- Option 2, comprenant la surveillance du chantier SANS résidence : 27 594 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à la firme *Ponton Guillot inc.*, en optant pour l'option 2, au coût de 27 594 \$, taxes incluses, pour la conception des plans et devis pour la réfection de la salle municipale ainsi que la surveillance des travaux;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Salle municipale » (23-08000-727).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

2.11. Demande d'aide financière pour la réalisation des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable – Programme PRIMEAU, Volet 2

9618-01-2017

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) offre une aide financière pour la réalisation des travaux de mise aux normes d'infrastructures municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable, à même le programme PRIMEAU – Volet 2;

ATTENDU le projet de mise aux normes de la station d'eau potable de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De mandater M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU – Volet 2, du MAMOT, pour la réalisation des travaux de mise aux normes de la station d'eau potable;
- 3- D'autoriser M^{me} Labby à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents inhérents à la demande d'aide financière;
- 4- Que la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation du projet via un emprunt sectoriel.

2.12. Entente avec la Caisse Desjardins de Kildare – Installation d'un panneau d'affichage électronique

9619-01-2017

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à l'installation d'un panneau d'affichage électronique;

ATTENDU la possibilité de partager l'utilisation dudit panneau avec la *Caisse Desjardins de Kildare*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente avec la *Caisse Desjardins de Kildare* pour l'achat, l'installation et l'utilisation d'un panneau d'affichage électronique;
- 3- De joindre copie conforme de la présente résolution à l'entente.

2.13. Projet OPTILAB du gouvernement du Québec – Demande de moratoire sur le territoire de Lanaudière

9620-01-2017

ATTENDU la résolution 2016-12-10424 de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

- ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux procède actuellement à l'implantation du projet de réorganisation des laboratoires d'hôpitaux appelé OPTILAB, à la grandeur du Québec;
- ATTENDU QUE le projet OPTILAB du ministère de la Santé et des Services sociaux prévoit le transport vers le laboratoire serveur de l'hôpital de la Cité-de-la-Santé de Laval, de la majorité (70 %) des analyses de biologie médicale présentement réalisées par les laboratoires du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière;
- ATTENDU QUE la population du nord de Lanaudière est actuellement desservie par le laboratoire du Centre hospitalier régional de Lanaudière et que celui-ci deviendra un laboratoire associé n'effectuant que 30 % des échantillons et analyses;
- ATTENDU QUE la mise en œuvre des mesures proposées par le projet OPTILAB entraînerait la perte de services de proximité à la population ainsi que des pertes d'emplois spécialisés et du déplacement de personnel de la région de Lanaudière vers d'autres centres urbains;
- ATTENDU QUE le transport d'échantillons sur de longues distances pourrait risquer d'altérer le contenu et occasionner la perte de spécimens, des retards dans les résultats d'analyses ou des reprises d'examens;
- ATTENDU QU' il existe un consensus dans la population, chez les élus municipaux et régionaux et les médecins spécialistes, demandant un moratoire sur le déploiement du projet afin de procéder à des travaux d'analyse et des consultations auprès des organismes et professionnels du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare demandent au gouvernement du Québec :
 - de décréter un moratoire sur le déploiement du projet OPTILAB sur le territoire de Lanaudière;
 - de favoriser l'implantation d'un scénario régional et le maintien de la gouvernance régionale;
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, à la ministre responsable de la région de Lanaudière, M^{me} Lise Thériault, au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, à la députée de Joliette, M^{me} Véronique Hivon, au président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière, M. Daniel Castonguay, aux préfets des MRC de D'Autray, de Montcalm, de la Matawinie et des Moulins, au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette, M. Jacques Bussièrès et aux villes de la MRC de Joliette.

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

3.1. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Ferme Jadies inc. (lot 5 274 229)

9621-01-2017

ATTENDU la demande du propriétaire du 1821, Route 343 (lot 5 274 229), Ferme Jadies inc., à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) pour consentir une servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada, sur une superficie de 11,2 m², et ce, aux fins de relier le réseau de l'autre côté du chemin;

ATTENDU l'examen de la demande en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1);

ATTENDU l'impact nul, ou quasi nul, d'une autorisation sur les activités agricoles existantes, sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation des lots avoisinants;

ATTENDU que l'espace requis doit être physiquement attenant aux réseaux de communication existants et ne peut, par conséquent, être situé ailleurs sur le territoire municipal ni hors de la zone agricole;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'appuyer la demande d'autorisation présentée à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) par Ferme Jadies inc., propriétaire du 1821, Route 343;
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la CPTAQ et au demandeur.

3.2. Avis de motion – Règlement 733-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier la grille des usages et des normes de la zone 3-R-15-1

9622-01-2017

M. Jocelyn Beauséjour, conseiller du district n° 5, donne avis de motion afin d'adopter, à la présente séance, le Premier projet de règlement 733-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier la grille des usages et des normes de la zone 3-R-15-1.

3.3. Adoption du Premier projet de règlement 733-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier la grille des usages et des normes de la zone 3-R-15-1

9623-01-2017

ATTENDU la réception d'une demande de modification du règlement de zonage dans le but d'aménager un troisième logement dans l'immeuble du requérant;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, à la tenue de la séance, une copie du projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement 733-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier la grille des usages et des normes de la zone 3-R-15-1 »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare peut modifier son règlement de zonage en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 390-1991 est en vigueur depuis le 3 septembre 1991;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun que ces modifications soient apportées;

ATTENDU QUE ces modifications sont conformes au plan d'urbanisme en vigueur (règlement 386-1991);

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil municipal du 16 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le Premier projet de règlement 733-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier la grille des usages et des normes de la zone 3-R-15-1, comme présenté.

4. Loisirs et Culture

4.1. Adoption de la programmation et de la tarification de la semaine de relâche 2017

9624-01-2017

ATTENDU le dépôt par la directrice des loisirs et de la culture d'une proposition de la programmation et de la tarification des activités de la semaine de relâche 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'approuver la programmation et la tarification de la semaine de relâche 2017, comme déposées;
- 3- Que la Municipalité assume la différence de 420,12 \$, prévue au budget, pour la tenue des activités de la semaine de relâche 2017;
- 4- D'imputer la dépense au poste budgétaire « Semaine de relâche » (02-70195-499).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

4.2. Adoption de la programmation et du budget des soirées d'hiver 2017

9625-01-2017

ATTENDU le dépôt par la directrice des loisirs et de la culture d'une proposition du budget et de la programmation des soirées d'hiver 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'approuver le budget et la programmation des soirées d'hiver 2017, comme déposés;
- 3- D'imputer les dépenses au poste « Animation hivernale » (02-70194-499).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

4.3. Camp de jour 2017 – Offre jardin intergénérationnel

9626-01-2017

ATTENDU la soumission datée du 13 décembre 2016 de *Monsieur Jardin*, pour un service d'animation de jardinage pour les huit semaines du camp de jour 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter l'offre de services de *Monsieur Jardin*, au coût de 889 \$, plus taxes, pour l'animation d'atelier de jardinage pendant les huit semaines du camp de jour 2017, **conditionnellement** à ce que l'école Notre-Dame-de-la-Paix décide de poursuivre le projet;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Activités camp de jour » (02-70153-447).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

4.4. Kildare Deluxe 2017 – Approbation sonorisation et location de scène

9627-01-2017

ATTENDU la tenue de l'activité Kildare Deluxe le 26 août 2017;

ATTENDU la soumission, datée du 19 décembre 2016, de la firme *Québec Son Énergie*, pour les items suivants :

- Sonorisation, éclairage et scène extérieure
- Émetteur FM et couverture sonore sur la rue Principale

ATTENDU la recommandation favorable de la commission des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à la location des équipements précités, auprès de *Québec Son Énergie*, au montant de 7 645,84 \$ (taxes incluses), pour l'activité Kildare Deluxe 2017;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Spectacles – Animations KDL » (02-70170-447).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

4.5. Politique familiale et Municipalité amie des aînés – Ajout de membres au comité

9628-01-2017

ATTENDU QUE la Municipalité doit mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QU' un comité de pilotage doit être mis en place afin de réaliser ladite mise à jour;

ATTENDU QUE le comité se doit d'être représentatif de la population dans son ensemble et d'avoir des représentants de la famille;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser l'ajout des membres suivants au comité de pilotage pour la mise à jour de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare :
 - Cathy Noury, représentante du secteur scolaire et communautaire;
 - Émilie Coulombe, représentante famille, citoyenne
 - Steve Carignan, représentant famille, citoyen;
- 3- De mandater les membres du comité ainsi nommés pour :
 - Mettre à jour la Politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que son plan d'action;
 - Mettre en commun et partager leurs expériences, leurs connaissances et leurs expertises avec les clientèles visées;
 - Être les porteurs d'information entre le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare et les membres de leur organisation afin de guider le conseil dans la prise de décision à l'égard de la politique;
 - Prendre un certain nombre de décisions concernant la démarche, lesquelles permettront à cette dernière de suivre son cours;
 - Recommander au conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare une Politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi qu'un plan d'action pour adoption;
- 4- De transmettre copie conforme de la présente résolution au ministère de la Famille.

4.6. Ajout d'une clause au contrat de location de salles – Système d'alarme

9629-01-2017

ATTENDU QUE certains locataires ont omis de réarmer le système d'alarme, occasionnant ainsi des frais à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'ajouter la clause suivante au contrat de location de salle de la Municipalité :
« Le locataire, en quittant les lieux, doit réarmer le système d'alarme de la salle. En cas d'oubli, le locataire devra rembourser, à la Municipalité, la totalité des sommes versées lors de l'appel de services fait aux employés. »

4.7. Entente avec la Commission scolaire des Samares – Utilisation des locaux de l'école Notre-Dame-de-la-Paix

9630-01-2017

ATTENDU le projet de réfection de la salle municipale;

ATTENDU QUE les participants du camp de jour de la Municipalité seront dans l'impossibilité d'utiliser la salle municipale pendant la période estivale 2017;

ATTENDU la possibilité de relocaliser les participants du camp de jour dans des locaux de l'école Notre-Dame-de-la-Paix;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente avec la *Commission scolaire des Samares* pour l'utilisation des locaux de l'école Notre-Dame-de-la-Paix par le camp de jour, pendant la saison estivale 2017;
- 3- De joindre copie conforme de la présente résolution à l'entente.

5. Voirie

5.1. Inspection et évaluation des débits des bornes d'incendie – Octroi du contrat

9631-01-2017

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'inspection et à l'évaluation de ses bornes d'incendie;

ATTENDU la soumission d'*Aqua Data*, datée du 13 décembre 2016;

ATTENDU la recommandation de la directrice des travaux publics, parcs et immeubles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Aqua Data*, pour un total de 2 310 \$, plus taxes, incluant les services suivants :
 - Inspection simplifiée des 11 bornes d'incendie de la municipalité afin de rencontrer les normes de la *Loi sur la sécurité incendie*, au coût de 78 \$/borne (11 x 78 \$ = 858 \$);
 - Inspection de la vanne d'isolement des bornes d'incendie, au coût de 10 \$/borne (11 x 10 \$ = 110 \$);
 - Essais débit-pression de type NFPA 291, au coût de 122 \$/borne (11 x 122 \$ = 1 342 \$);
- 3- D'imputer les dépenses au poste « Entretien et réparations – Sécurité incendie » (02-22000-522).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

5.2. Conception des plans et devis pour l'ajout d'une conduite d'aqueduc sur le 5^e Rang ainsi que la surveillance des travaux – Octroi du contrat

9632-01-2017

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite ajouter une conduite d'aqueduc sur le 5^e Rang;

ATTENDU la soumission de la firme *Beaudoin Hurens*, datée du 13 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à la firme *Beaudoin Hurens*, pour la conception des plans et devis pour l'ajout d'une conduite d'aqueduc sur le 5^e Rang ainsi que la surveillance des travaux, au coût de 12 300 \$, plus taxes;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Aqueduc » (23-05200-725).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

6. VARIA

6.1. Offre de services – Internet Fibre Optique

9633-01-2017

ATTENDU la nécessité d’obtenir un service Internet plus rapide;

ATTENDU la soumission de *Maskatel*, datée du 30 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D’autoriser M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, un contrat de trois ans avec *Maskatel*, pour le service Internet Fibre Optique 50/50Mbps illimité, au coût de 300 \$/mois, plus taxes;
- 3- D’imputer la dépense aux postes correspondants à chacun des immeubles visés.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d’office qu’il y a les crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

7. Période de questions

M. François Desrochers, maire, répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 20 h 10.

François Desrochers
Maire

Patricia Labby
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.